

2008/726 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DISTRIBUTION
AVEC LA SOCIETE COLACO DISTRIBUTION (DIRECTION
DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal produit les magazines «Cap Infos», magazines des initiatives éducatives de l'enseignement primaire et secondaire et destinés aux parents, enseignants, éducateurs. Cap Canal produit également les magazines «Allée de l'Enfance», magazines conçus pour les parents, pour mieux comprendre l'enfant dans sa globalité et repérer les interactions qui contribuent à son épanouissement. Par ailleurs, Cap Canal produit en partenariat avec l'AFPA-TFS une nouvelle émission s'adressant à tous les publics : « Chemins de réussites ». Cette émission veut offrir un regard original, inédit, sur la manière dont nous pouvons gérer, au quotidien et dans la durée, nos vies personnelles et professionnelles.

Pour étendre la diffusion de ces magazines, asseoir sa réputation de chaîne de référence en matière éducative pour tous les publics et répondre à l'attente des téléspectateurs, la Ville de Lyon souhaite élargir la diffusion de ces programmes et ainsi confier la distribution non-exclusive d'une sélection de programmes édités par Cap Canal à la société Colaco Distribution par son réseau de vente.

La clientèle de Colaco se compose d'une clientèle « Institutionnelle » regroupant les bibliothèques, médiathèques municipales, départementales...

Colaco fera l'acquisition de chacun des programmes pour un prix de 30 euros HT auprès de Cap Canal. Il est rappelé que les droits cédés avec chaque programme sont le prêt gratuit et la consultation gratuite sur place.

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties, ceci pour une durée d'un an. La convention de distribution sera renouvelée par tacite reconduction, sans toutefois pouvoir excéder une durée totale de cinq ans.

La vente sera effectuée par Colaco selon les modalités décrites dans la convention jointe au rapport.

Par ailleurs, Cap Canal soumet à la délibération du Conseil municipal la convention de distribution ».

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1. Le prix de vente des magazines «Cap Infos », « Allée de l'Enfance » et « Chemins de Réussite » est fixé à 30 euros HT soit 35,88 euros TTC par magazine.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SAS Colaco Distribution est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La recette sera encaissée à l'article 70688, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5838.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL